



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	12 mai 2010
Date d'affichage	
Date de séance	20 mai 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	25
Procurations	6
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Autorisant la prise en charge des frais relatifs à l'organisation de la journée des personnes âgées en 2010.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar		X	SALEM-STEIN MT
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm		X	
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor		X	RUA Antoine
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
TUMAHAI Hina		X	RICHERD-BAMBRIDGE B.
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles	X		
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.


- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission « Animation et Vie locale » réunie le lundi 10 mai 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOPTE

- Article 1 – Est autorisée la prise en charge des frais relatifs à l'organisation de la journée des personnes âgées, prévue en octobre 2010, pour un montant de 3.000.000 F CFP (TROIS MILLIONS DE FRANCS).
- Article 2 – La dépense est imputable au budget communal, à l'article 6233 024 « Fêtes et cérémonies », de l'exercice budgétaire 2010 en section de fonctionnement.
- Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le : <div style="text-align: center;">07 JUILLET 2010</div> et publication, affichage ou notification le : <div style="text-align: center;">10 JUILLET 2010</div>
Le maire, <div style="text-align: center;">  R. TUMAHAI </div>



Le Maire,


R. TUMAHAI



POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 77/2010 du 20 mai 2010 acceptant la prise en charge des frais relatifs à la journée des personnes âgées en 2010*

AVANT-PROPOS

Lors de la commission de l'animation et de la vie locale qui s'est réunie le 10 mai dernier, les élus de la commission ont examiné toutes les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2010.

Chaque année, en effet, la Commune organise des actions communales en faveur des plus démunis. Ces actions sociales visent à promouvoir un environnement éducatif plus épanouissant et une meilleure chance d'intégration sociale.

LE PROJET DE DELIBERATION

Soucieuse de l'épanouissement de tous ses administrés y compris de ses aînés, la Commune a, depuis plusieurs années, marqué la célébration en octobre de la journée mondiale des personnes âgées aujourd'hui connue sous le nom de fête des « MATAHIPO ».

Pour l'organisation de cet événement, un groupe de travail d'élus et de techniciens veillera aux préparatifs de la manifestation en vue de faire participer le plus grand nombre et de leur permettre de passer un agréable moment. Le coût de cette action est estimé à 3.000.000 F CFP.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.